

Saint Denis, le 26 avril 2007

à Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale
de l'enseignement Supérieur
et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75 007 PARIS

OBJET : réintégration de Roland Veillet, demande de communication de l'arrêté ministériel du 4 avril 2007.

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé, dans un communiqué de presse en date du 4 avril, le retour de Roland Veillet dans l'Académie de Montpellier pour la rentrée prochaine.

Or, parallèlement, votre ministère a refusé la demande de réintégration de Roland sur son poste d'origine, et sa demande que cette réintégration soit examinée dans le cadre du mouvement en cours a été écartée par votre représentant lors de la CAPN de mars. Nous nous interrogeons donc sur la nature de « l'affectation à Nîmes » évoquée dans votre communiqué du 4 avril.

De plus nos camarades du SNUEP-FSU nous ont communiqué un courrier qu'ils vous ont adressé ce vendredi 20 avril. Ce courrier fait référence à un « arrêté ministériel en date du 4 avril 2007 » par lequel Roland Veillet serait « réaffecté à titre définitif » « dans l'académie de Montpellier ».

Or ni Roland Veillet, ni les commissaires paritaires nationaux du SNES siégeant en CAPN des CPE n'ont vu cet arrêté à quelque moment que ce soit, et ce malgré un courrier de M. Veillet vous en demandant copie.

Nous vous demandons donc des éclaircissements au sujet de cette « affectation définitive », et la communication rapide de cet arrêté du 4 avril 2007.

Nous vous rappelons que la Fédération SUD éducation demande l'application de l'avis de la commission de recours du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, c'est-à-dire l'annulation pure et simple de la sanction, ce qui inclut :

- la réintégration sur son poste,
- la reconstitution rétroactive de sa carrière.

Roland Veillet, avec les milliers de signataires des pétitions le soutenant, demande également la mise en place d'une enquête administrative indépendante. Au-delà d'une « gestion de carrière », ce qui se joue ici relève du respect des droits fondamentaux des salariés de l'Éducation nationale.

En souhaitant voir enfin conclue cette affaire par la seule solution qui y apporterait l'apaisement, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre dévouement au service public d'enseignement.

Pour la fédération des syndicats SUD éducation,
Laurence PENNEQUIN
Co-secrétaire générale.